



VILLE DE RICHARDMENIL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUIN 2022

Sous la présidence de Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Xavier **BOUSSERT**, Maire,

Les Adjoints : Mesdames et Messieurs Martine **GEORGES-POMMIER**, Sylvain **BEZARD**, Céline **DESPRES-DONTENWILL**, Richard **RENAUDIN**, Denise **ZIMMERMANN**,

Les Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs Anne-Marie **PITTOY**, André **COULON**, Annick **BARBAS**, Patrick **DEBERG**, Jacques **DUMONTEIL**, Philippe **KRUCH**, Pierre **FRANOUX**, Valérie **ISELLA**,

Etaient représentés : Geneviève **FERRARI** procuration à André **COULON**, Katalin **SIEST** procuration à Martine **GEORGES-POMMIER**, Sandra **HYVERNAUD** procuration à Céline **DESPRES-DONTENWILL**, Antoine **PIERRET** procuration à Xavier **BOUSSERT**, Serge **TRIFFAULT** procuration à Valérie **ISELLA**,

Absent excusé :

Absent non excusé :

Ouverture de la séance à 16h02.

La séance s'est déroulée :

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Anne-Marie **PITTOY** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DECISION DU MAIRE

Aucune décision de prise

4. EXAMEN DES DELIBERATIONS

N°	Objet
22-22	Restauration collective – Attribution du marché
23-22	Projet d'intérêt général – Amélioration des stationnements rue de Nancy
24-22	Projet d'intérêt général – Amélioration du système de défense incendie

N°22/22 : Restauration collective – Attribution du marché

Rapporteur : Céline Després-Dontenwill

Dans le cadre du groupement de commandes relatif au service de la restauration collective, seule l'entreprise API a remis une offre pour un montant de 3,64 € TTC par repas, en liaison froide. Suite à l'analyse technique de cette offre, celle-ci est conforme aux exigences du cahier des charges.

Le conseil avait délibéré en date du 28 février 2022 (délibération n°03/22) pour un montant estimatif de 3,60 € TTC le repas.

En raison du contexte économique actuel et des hausses constatées dans de nombreux domaines (alimentation, énergie...), il est proposé d'attribuer le marché à API au prix unitaire négocié de 3,64 € TTC le repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer le marché avec l'entreprise API, suite à l'attribution par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, au prix unitaire de 3,64 € TTC par repas.

AUTORISE le maire à signer toute pièce ou document afférent à la présente y compris à la convention de groupement de commandes.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, Denise ZIMMERMANN, Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI procuration à André COULON, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST procuration à Martine GEORGES-POMMIER, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL, Pierre FRANOUX, Antoine PIERRET procuration à Xavier BOUSSERT, Serge TRIFFAULT procuration à Valérie ISELLA et Valérie ISELLA)

N°23/22 : Projet d'intérêt général – Amélioration des stationnements rue de Nancy

Rapporteur : Xavier BOUSSERT

L'ancien Ecomarché, à l'abandon depuis plus de 10 ans, a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagement qui n'ont pour le moment jamais abouti.

Monsieur le maire expose le dernier projet privé qui lui a été présenté. Celui-ci prévoit de conserver le bâtiment existant. Cet ensemble comprendrait 4 appartements et des locaux professionnels.

Bien que la parcelle actuelle soit privée, elle sert au stationnement des véhicules des clients fréquentant les commerces de la place des Armoises et autres services aux alentours.

Afin de remédier aux difficultés récurrentes de stationnement des véhicules par la création de parkings et afin d'améliorer les mobilités douces par le développement d'infrastructures adaptées (ex. parking vélos), il est proposé au Conseil municipal de prospecter et/ou préempter les terrains qui pourraient répondre à ces objectifs.

Les espaces concernés sont ceux jouxtant la rue de Nancy (RD570), ainsi que toutes les rues débouchant sur celle-ci, allant de l'église au rondpoint menant au lotissement du vert village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de prospection et/ou de préemption des terrains qui pourraient répondre aux objectifs énoncés ci-dessus.

AUTORISE le maire à prendre toutes les décisions qui répondraient aux objectifs énoncés ci-dessus.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Richard RENAUDIN, Denise ZIMMERMANN, Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI procuration à André COULON, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST procuration à Martine GEORGES-POMMIER, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL, Pierre FRANOUX, Antoine PIERRET procuration à Xavier BOUSSERT, Serge TRIFFAULT procuration à Valérie ISELLA et Valérie ISELLA)

N°24/22 : Projet d'intérêt général – Amélioration du système de défense incendie

Rapporteur : Xavier BOUSSERT

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS54) informe la commune qu'il convient sur certains secteurs de la ville d'améliorer le système de défense incendie.

Pour y remédier, la commune a commandé et mis à son budget le remplacement de deux poteaux incendie, la création de deux plateformes de puisage et divers travaux de réparation.

Par ailleurs, sur le lotissement du Bois Impérial, la pression d'un poteau incendie ne répond pas aux normes en vigueur. Celle-ci est en dessous des attentes.

Pour y remédier, il conviendrait de faire un maillage sur le réseau d'eau potable existant. Pour cela, la conduite principale, se situant sous l'avenue Ney, doit être reliée directement à celle de l'allée Murat.

Plusieurs solutions ont été étudiées avec les services des eaux de la Communauté de communes, compétente au niveau des réseaux d'eau :

- Augmenter la pression dans le réseau d'eau potable. Cela présente des risques globaux sur le réseau et peut conduire à des fuites, voire à des ruptures de canalisations.
- Convention de passage de canalisation chez un particulier. Complexe à mettre en place étant donné les constructions déjà présentes.
- Passage d'une canalisation au bout de l'avenue Ney et de l'allée Murat, côté forêt. Cette hypothèse semble la plus acceptable étant donné l'absence de construction à cet emplacement.

Monsieur le maire informe les personnes présentes qu'il a déjà pris contact avec les propriétaires de la parcelle boisée cadastrée AT34 afin d'étudier cette possibilité. A ce stade, aucune décision n'a été prise que ce soit sur la signature d'une servitude de tréfonds (entre les propriétés et la Communauté de communes) ou l'acquisition d'une partie de cette parcelle. La superficie estimée pour la réalisation de ces travaux est d'environ 165 m², correspondant à une longueur d'environ 55 mètres sur 3 mètres de large.

Dans l'hypothèse où ces pourparlers ne pourraient aboutir, Monsieur le maire propose que cet espace puisse être préempté ou faire l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le principe de préemption de ce terrain ou d'emplacement réservé à définir dans le PLUi à venir, afin d'améliorer la défense extérieure contre l'incendie sur cette partie du lotissement du Bois Impérial.

AUTORISE le maire à prendre toutes les décisions et entreprendre toutes les démarches nécessaires qui répondraient aux objectifs énoncés ci-dessus.

A l'unanimité (Xavier BOUSSERT, Martine GEORGES-POMMIER, Sylvain BEZARD, Céline DESPRES-DONTENWILL, Denise ZIMMERMANN, Anne-Marie PITOY, Geneviève FERRARI procuration à André COULON, André COULON, Annick BARBAS, Patrick DEBERG, Jacques DUMONTEIL, Katalin SIEST procuration à Martine GEORGES-POMMIER, Philippe KRUCH, Sandra HYVERNAUD procuration à Céline DESPRES-DONTENWILL, Pierre FRANOUX, Antoine PIERRET procuration à Xavier BOUSSERT, Serge TRIFFAULT procuration à Valérie ISELLA et Valérie ISELLA)

Questions diverses :

- Monsieur le maire informe les personnes présentes qu'il a reçu un message du sénateur Jean-François Husson, concernant notre demande de subvention DETR pour l'aménagement du parvis de la mairie. L'aide attendue est de 30% du montant des dépenses éligibles, soit 213 344€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée (20h28).

A Richardménil,
Le 30 juin 2022

**Le Maire,
Xavier BOUSSERT**

